

Le mercredi trente et un mars deux mille dix à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Jean Robert FOGERON, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean Claude ORIOL, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylia QUOINON, Alain RALLET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Robert BOSSY, Thierry CHAPIGNAC, Eric DEHAVANNE, Christophe FRANCOIS, Pierre GAGNERE, Jean François JULLIAT, Denis LACOMBE, Joël PERON, Eric PLAGNAT, Michel ROUX,

Pouvoirs et représentation

- Monsieur Robert BOSSY avait donné pouvoir à Monsieur Jean Claude ORIOL
- Monsieur Christophe FRANCOIS avait donné pouvoir à Madame Valérie LEGENDARME
- Monsieur Denis LACOMBE avait donné pouvoir à M. Simon PLENET
- Monsieur Joël PERON avait donné pouvoir à Monsieur Thomas TOULARASTEL
- Monsieur Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à Monsieur François SIBILLE
- Monsieur Michel ROUX avait donné pouvoir à Madame Michèle VAURE

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Daniel MARTINETTI (Trésorier Principal), Sylvain BATIN, Virginie ESCOMEL, Jean Luc FLATTOT, Véronique GACHE, Jocelyne MARTELLET, Pascale MAURIN, Thierry MENARD, Jean Philippe RENOUD, Christophe ROSTAING

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Robert FOGERON

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : mercredi 24 mars 2010

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants Présents 48 Titulaires et 0 suppléant Pouvoirs :6 **Votants : 54**

Lors de sa séance du 31 mars 2010 A 20H00 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Présidé par Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

A

☞ **INSTALLE** Monsieur Claude JAMONAC en remplacement de M. Eric SITZIA en qualité de conseiller suppléant représentant la commune de Roiffieux

☞ **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 10 février 2010

☞ **NOMME** ses représentants auprès de l'Association Animations Economiques du Bassin d'Annonay (AEBA): M. ZAHM, M. SIBILLE, Mme BOYER, M. BOULANGER, M. TOURNAYRE

☞ **NOMME** ses représentants auprès du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Annonay

☞ **DEFINI** le cadre budgétaire tel que ci-après :

- Budget principal
- Budget annexe 1 : **Locations regroupant :**
 - un volet culturel et retraçant la saison communautaire liée à l'activité du théâtre communautaire et de l'Espace Montgolfier (N° d'assujettissement à la TVA = 307 432)
 - un volet économique retraçant les activités liées au fonctionnement de l'Espace Economique Jean Monet, La palette gourmande, et le centre commercial de Saint Marcel (N° d'assujettissement à la TVA = 302 857).
- Budget annexe 2 : **Zones d'activité** retraçant toutes les zones d'activité de la Communauté (Saint Cyr Prachenet, Massas, Les Prieaux, La Détourbe, Le Mas, Saint Cyr Ouest, Marenton et La Peyre)
- Budget annexe 3 : **déchets des ménages**
- Budget annexe 4 : **assainissement collectif et non collectif**
- **Budget annexe 5 : assainissement STEP de Vernosc**

☞ **ADOpte** les budgets primitifs exercice 2010 comme suit

BUDGET PRINCIPAL

Le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Principal - se présente comme suit:

- **Section de Fonctionnement: 16.522.187,00 €**
- **Section d'Investissement: 1.908.000,00 €**

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS

Le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Annexe des Locations - se présente comme suit:

- **Section de Fonctionnement: 1.244.188,00 €**
- **Section d'Investissement: 272.250 ,00 €**

BUDGET ANNEXE DE ZONES D'ACTIVITES

Le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Annexe des Zones d'Activités - se présente comme suit:

- **Section de Fonctionnement: 2.774.493,00 €**
- **Section d'Investissement: 1.954.993,00 €**

BUDGET ANNEXE DECHETS DES MENAGES

Le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Annexe Déchets des Ménages - se présente comme suit:

- **Section de Fonctionnement: 3.773.930,00 €**
- **Section d'Investissement: 2.313.300,00 €**

BUDGET ANNEXE REGIE DE L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY

Le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Annexe Régie de l'Assainissement du Bassin d'Annonay - se présente comme suit:

- **Section d'Exploitation: 2.961.115,00 €**
- **Section d'Investissement: 2.962.954,00 €**

Ce budget regroupe les opérations

- Du service de l'assainissement collectif
- Du service de l'assainissement non-collectif (SPANC)

STEP DE VERNOSC

Le projet de Budget Primitif 2010 – Budget Annexe STEP DE VERNOSC - se présente comme suit:

- **Section de Fonctionnement: 33.890,00 €**
- **Section d'Investissement: 29.209,00 €**

☞ **FIXE** – vote du taux relais 2010 (COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES)
à 14.69 % (idem 2009°)

☞ **FIXE** les attributions de compensation pour 2010 comme suit

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2010

	ACTP 2010	
	Avant actualisation	Après actualisation
Annonay	5 208 357,00 €	5 232 236,00 €
Boulieu	192 439,00 €	194 815,00 €
Davézieux	782 272,00 €	788 437,00 €
Le Monestier	5 776,00 €	5 776,00 €
Roiffieux	105 918,00 €	107 757,00 €
Saint Clair	100 673,00 €	101 918,00 €
Saint Cyr	22 254,00 €	22 707,00 €
Saint Julien	21 798,00 €	21 993,00 €
Saint Marcel	439 253,00 €	443 997,00 €
Savas	-1 086,00 €	-994,00 €
Talencieux	-21 015,00 €	-21 015,00 €
Thorrenc	6 753,00 €	6 789,00 €
Vanosc	-4 480,00 €	-4 452,00 €
Vernosc	41 617,00 €	42 477,00 €
Villevoiance	35 739,00 €	36 291,00 €
Vocance	20 108,00 €	20 359,00 €
Total	6 956 376,00 €	6 999 091,00 €

☞ **APPROUVE** le tableau des emplois

☞ **FIXE** le régime indemnitaire du personnel de la COCOBA

☞ **MIS EN PLACE** les indemnités pour travaux dangereux insalubres incommodes ou salissants

☞ **APPROUVE** la convention de disponibilité définissant les modalités de partenariat entre les services du SDIS et la COCOBA

☞ **DECIDE** que la mise en place d'une servitude d'utilité publique dans le cadre de la réalisation des travaux pour l'opération d'assainissement est nécessaire pour la réalisation des travaux relatifs aux opérations mentionnées ci-après
quartiers Rival, Monteils et Villard » sur la commune de St Julien Vocance
quartiers Peyrières, du Colombier, des Seux, du Bourg, du Loutoret et de la rue du aubourg » sur la commune de Boulieu les Annonay
quartier Moulin Ferrand.» sur la commune de St Marcel les Annonay

☛ **DEMANDE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil Général de la l'Ardèche et de l'Etat

* pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement du chemin des Ames situés sur la commune de Villevoence.

* pour les travaux de construction des réseaux d'assainissement du quartier Les Converses sur la commune de Vernosc-lès-Annonay.

*pour les travaux d'amélioration de la station d'épuration d'Armenson de la commune de Vernosc-lès-Annonay.

*pour les travaux d'aménagement et/ou de remplacement de déversoirs d'orage ainsi que la mise en place de regards de visite sur les conduites de surverses situé sur la commune de Saint-Clair.

* pour les travaux de réhabilitation du collecteur de transfert situé sur la commune de Vocance.

* pour la construction des réseaux d'assainissement du quartier de la Maladière sur la commune de Roiffieux.

* pour la construction des réseaux d'assainissement du hameau de Moulin Ferrand sur la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay.

*pour le programme de travaux d'assainissement de la commune de Boulieu-lès-Annonay (réhabilitation, mise en séparatif, collecte, transfert, calage de déversoirs d'orage et élimination d'eaux claires parasites).

☛ **ADOpte** le règlement de service public d'assainissement non collectif

☛ **DECIDE** que les propriétaires d'immeubles édifiés après la mise en service de l'égout auquel ils doivent être raccordés sont assujettis à la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE).

La PRE est mis à la charge du bénéficiaire du permis de construire.

Le paiement de la PRE sera demandé dès le raccordement effectif au réseau public d'assainissement conformément au Règlement du service d'Assainissement.

Pour les constructions faisant l'objet d'un permis d'aménager ou d'une association foncière urbaine (AFU) de remembrement, la PRE est mise à la charge du bénéficiaire de ces deux autorisations.

☛ **FIXE** le montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) à :

Dans le cadre d'une construction individuelle :

- 2000 € par construction comprenant un logement d'habitation et/ou un local à usage professionnel.

Dans le cadre d'un immeuble collectif :

- 10€/m² de SHON à usage d'habitation et/ou à usage professionnel.

Dans le cas d'une transformation de SHOB en SHON :

- 10€/m² de SHON nouvelle à usage d'habitation et/ou à usage professionnel,

☛ **PRIS ACTE** du lancement des marchés relatifs à la compétence assainissement

Marchés de travaux

Il est prévu de lancer des marchés de travaux pour les opérations citées ci-après courant avril/mai 2010.

Communes	Opération	Cout estimé HT	Subventions	Coût net HT	Maitre d'œuvre
Boulieu les Annonay	Restructuration réseau et mise en séparatif sur les quartiers des Peyrières, du Colombier, des Seux, du Bourg, du Loutoret et de la rue du Faubourg.	415 000€	294 757€	120 243€	Cabinet Julien et Associés
Roiffieux	Création du réseau de collecte de la Maladière.	185 000€	120 250€	64 750€	Cabinet Julien et Associés
St Marcel les Annonay	Création du réseau de transfert du Moulin Ferrand.	39 000€	15 600€	23 400€	Cabinet Julien et Associés
Vocance	Réhabilitation du collecteur principal de transfert.	60 000	39 000€	21 000€	POYRY

Marché de maîtrise d'œuvre

Afin de poursuivre le programme de travaux inscrit au contrat de rivières, la Communauté de Communes prévoit de lancer un marché de maîtrise d'œuvre sur tous les projets restants à réaliser.

Marché d'entretien

Dans le cadre de l'exploitation des réseaux communautaire, l'entretien des ouvrages et des réseaux est assuré par les agents du service. Néanmoins, certaines interventions telles que le curage des réseaux et des stations d'épuration nécessitent du matériel spécifique. L'acquisition et l'entretien de ce matériel représente des coûts importants et ne se justifie pas au regard du nombre d'intervention.

Le lancement d'un marché de prestations à bons de commande du type « entretien et curage du réseau » est nécessaire afin d'intervenir efficacement et rapidement sur les communes membres de la COCOBA.

Marché de petits travaux

La réalisation de petits travaux sur le réseau et l'exécution de branchements nécessitent des équipements spécifiques dont le coût d'acquisition et d'entretien est élevé.

Le lancement d'un marché de petits travaux à bons de commande permettra de répondre rapidement aux demandes des usagers, tout en assurant la sécurité et l'homogénéité des travaux sur l'ensemble du territoire communautaire, dans le cadre fixé par le règlement de service assainissement.

☛ **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de l'ADEME dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en place de la redevance incitative

☞ **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en place de la redevance incitative

☞ **FIXE** le taux de la TEOM à 9.98 % (idem 2009)

☞ **VALIDE** les comptes administratifs de l'EHPA HOTEL DE VILLE ET FOYER DE L'EUROPE

Les résultats pour l'exercice 2009 peuvent se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE HOTEL DE VILLE

Libellé	<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultats reportés	23 946.84	20 531.25	817.41	16 472.30
Opérations de l'exercice	2 307 612.62	2 426 588.58	68 369.29	54 575.59
Totaux	2 331 559.46	2 447 119.83	69 186.70	71 047.89
Résultats de clôture		115 560.37		1 861.19

BUDGET ANNEXE FOYER DE L'EUROPE

Libellé	<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultats reportés				129 173.85
Opérations de l'exercice	1 195 476	1 296 054.19	186 495.62	98 512.63
Totaux	1 195 476	1 296 054.19	186 495.62	227 686.40
Résultats de clôture		100 578.19		41 190.86

☞ **PRIS ACTE** des comptes de gestion du receveur pour les budgets annexes Foyer de l'Hôtel de Ville et du Foyer de l'Europe administratifs sans observation.

☞ **APPROUVE** la proposition et décide d'apporter son soutien à la Société CONCEPT Fruits et ce, en lui octroyant une subvention d'un montant de 2 689 euros

☞ **REAFFIRME** son soutien aux entreprises de son territoire, présentes et à venir, de la filière de la Châtaigne d'Ardèche, et sur les projets de valorisation, en particulier, à l'entreprise CONCEPT FRUITS

☞ **PRIS ACTE** de l'engagement du Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche et le Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche de formaliser les possibilités d'utilisation du terme « à base de Châtaigne d'Ardèche » AOC en dehors de la zone de production.

☞ **DEMANDE** à la Chambre d'Agriculture de les associer et de les tenir informés sur les projets de la filière et l'avancée de la démarche

☞ **DECIDE** d'allouer une subvention pour l'année 2010 d'un montant maximum de 56 000 euros à l'Office de Tourisme du Pays Annonéen.

☞ **DECIDE** de reverser intégralement la taxe de séjour à l'Office de Tourisme du Pays Annonéen ; ce versement ne devenant effectif qu'à l'issue de la période de recouvrement de l'année 2010, soit au cours du 1^{ier} trimestre 2011.

☞ **PROPOSE** d'accorder les subventions dans le cadre de l'Opération Rurale Collective telles qu'elles sont présentées ci-dessous,

Dossier complémentaire n°67 : BOULANGERIE CHALEAT sur SAINT CYR

Projet : Rénovation du magasin

Dépense éligible : 20 900 € H.T

Subvention ORC sollicitée : 6 270 € : provenant du Conseil Général de l'Ardèche pour 2 090 € (10 %) + Taux bonifié pour 1 045 € (5 % bonus qualité) soit un total de 3 135 € et des crédits Etat-FISAC pour 2 090 € (10 %) + Taux bonifié pour 1 045 € (5 % bonus qualité) soit un total de 3 135 €.

Dossier n°70 : CASSIOPEE MARIAGE sur SAINT CLAIR

Projet : Création boutique robes de mariés/Costumes homme et cérémonie

Dépense éligible : 13 430 € H.T

Subvention ORC sollicitée : 2 686 € : provenant du Conseil Général de l'Ardèche pour 1 343 € (10%) et des crédits Etat/FISAC pour 1 343 € (10%)

☞ **VALIDE** l'aide financière de la COCOBA aux entreprises d'Annonay, dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective et ce pour les dossiers dont les dépenses éligibles sont inférieures à 10 000 € H.T. et de ce fait, n'entrant pas dans les dispositions d'éligibilité du Conseil Général de l'Ardèche comme suit .

Dossier n°40 : ALAIN MANOUKIAN

Projet : Rénovation du magasin

Dépense éligible : 7 659 €

Subvention OUC sollicitée : 1 532 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 766 € (10%) et de la Ville d'Annonay pour 383 (5%) et de la **COCOBA pour 383 € (5%)**

Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable.

Dossier n°54 : LA BOÎTE A PATES

Projet : Réaménagement du commerce

Dépense éligible : 7766 €

Subvention OUC sollicitée : 1 553 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 777 € (10%) et de la Ville d'Annonay pour 388 (5%) et de la **COCOBA pour 388 € (5%)**

Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable.

Dossier n°61 : LA DIAGONALE DU FOU

Projet : Rénovation du magasin

Dépense éligible : 4 500 € H.T

Subvention OUC sollicitée : 900 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 450 € (10%) et de la Ville d'Annonay pour 225 € (5%) et de la **COCOBA pour 225 € (5%)**

Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable.

Dossier n°65 : ENCRE STATION

Projet : Création boutique recharge de cartouches d'encre

Dépense éligible : 5 321 € H.T

Subvention OUC sollicitée : 1 064 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 532 € (10%) et de la Ville d'Annonay pour 266 € (5%) et de la **COCOBA pour 266 € (5%)**

Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable, sous réserve de l'obtention de précisions comptables.

Dossier n°67 : PIZZA CHEZ HERVE

Projet : Réaménagement intérieur et extérieur du commerce

Dépense éligible : 8 972 € H.T

Subvention OUC sollicitée : 1 794 € : provenant des crédits Etat/FISAC pour 898 € (10%) et de Ville d'Annonay pour 448 € (5%) et de la **COCOBA pour 448 € (5%)**

Commentaire du Comité de Pilotage : Avis favorable, sous réserve de l'obtention de l'autorisation des Bâtiments de France, pour la réfection façade.

☛ **APPROUVE** le nouveau règlement des deux équipements culturels, Théâtre et Espace Montgolfier

La séance est levée à 22 h 50

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean Claude TOURNAYRE

Toutes les délibérations adoptées au cours de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service questure

Affiché le :

en vertu de l'article 2121-25 du CGCT